

REGLEMENT PARTICULIER

GRAND PRIX CYCLISTE DE LA VILLE DE SAINT-JOSEPH

En l'honneur de Mme LEBON

Dimanche 30 mars 2025

Lieu : ZAC Les Terrass – SAINT-JOSEPH

CIRCUIT : 4,600 Km / Tour.

Départ et Arrivée : rue Jean-Paul Lebon.

Plan et Itinéraire en annexe.

CATEGORIES ET HORAIRES :

APPEL DES COUREURS 15 MIN AVANT CHAQUE DEPART DANS LA ZONE D'ATTENTE			
- ACCES 3, 4	13h00	0h45 + 2 tours	
- U15 (G)	13h01	0h40 + 2 tours	
- Féminines U15-U17	13h01	0h40 + 2 tours	
- ACCES 1, 2	14h00	1h10 + 2 tours	
- U17 (G)	14h00	1h10 + 2 tours	
- Féminines Jun-Sen-Vet	14h01	1h00 + 2 tours	
- ELITE, OPEN 1-2-3	15h30	2h00 + 3 tours	
-			
-			

ARRET DE L'EMARGEMENT : 20 minutes avant chaque départ. Dossard à Droite.

L'organisateur demande aux coureurs de respecter ce délai pour la distribution des Dossards et Transpondeurs.

Les Transpondeurs sont à rendre obligatoirement immédiatement à l'arrivée de chaque course, sous peine d'amende.

RAVITAILLEMENT : Uniquement à pied, à droite de la chaussée dans la montée après l'arrivée.

- U15G / Fém. U15-U17 : Non autorisé
- ACCES 3, 4 : Non autorisé
- ACCES 1, 2 + U17G : de la 30^e à la 60^e min
- Fém. Jun-Sen-Vet : de la 30^e à la 55^e min
- ELITE, OPEN 1-2-3 : 30^e min jusqu'à l'annonce des 3 derniers tours.

DEPANNAGE : A pied, à droite de la chaussée sur tout le circuit pour toutes les catégories.

COURSE EN CIRCUIT : Tout coureur doublé peut être arrêté et classé par les arbitres de course.

ENGAGEMENTS :

10€ : par coureur, ____

+4€ dossard si oublié.

→ Votre Dossard FFC 2025 est obligatoire, +4€ dossard si oublié !

Inscriptions INDIVIDUELLES obligatoires sur :

www.webservices.re avant le vendredi 28.03.2025 – 12H00.

Prix aux coureurs : Pas de grille Fédérale.

RECOMPENSES :

Les 3 premiers de chaque catégorie.

ARBITRES : DUDON K, CHEFIARE A, HENRIETTE M, GOULJAR E, GONTHIER F.

● **Juge à l'Arrivée :** CHEFIARE A. **Président du Jury :** DUDON K.

Chronométrie : WEB SERVICES.

IMPORTANT : Pour la sécurité des coureurs en course, il sera interdit aux coureurs de s'échauffer sur le circuit, cela sous peine d'amende ou d'interdiction de prendre part à la compétition.

Pour tout autre point du règlement, se référer à la réglementation Fédérale (FFC).